

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance régulière du conseil d'établissement de l'école Clair Matin tenue le 8 mai 2018 à la salle du personnel.

PRÉSENCES

Étaient présents : Joceline Lalande, Virginie Lauzon, Caroline Côté, Christine Viens, Anyk Berger, Sophie Michaud

Étaient absents : Isabelle Tétreault, Stéphanie Comitini, Fannie Lafrenière,

Public : aucun

Autres présences : Éric Boudreault, directeur

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance commence à 19h03 , Caroline Côté, présidente, ouvre l'assemblée.

2. PAROLE AU PUBLIC

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté. Il est proposé par Christine Viens d'adopter l'ordre du jour,

**Résolution numéro CE-17-18-
Adopté à l'unanimité**

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 AVRIL 2018

**Résolution numéro CE-17-18-
Adopté à l'unanimité**

5. ÉVALUATION ET RÉVISION DU PLAN DE LUTTE 16-17

Il est proposé par Christine Viens d'approuver la révision/évaluation du plan de lutte.

**Résolution numéro CE-17-18-
Adopté à l'unanimité**

6. BUDGET INITIAL 2018-2019 (SÉANCE TENANTE)

**Résolution numéro CE-17-18-
Adopté à l'unanimité**

Règles de transférabilité liées au budget

Il est proposé par Caroline Côté d'adopter les règles de transférabilité.

**Résolution numéro CE-17-18-
Adopté à l'unanimité**

7. Campagne de financement (fines herbes)

8. DOCUMENT DE CONSULTATION PVER

9. PAROLE

- a) Au représentant au comité de parents
- b) À la Présidente du C.É.
- c) Au personnel de l'école
- d) À la direction
- e) Présidente de l'OPP

10. QUESTIONS DIVERSES

- a.
- b.
- c.

11. LEVEE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par de lever l'assemblée.
Il est 20h

Résolution numéro CE-17-18-
Adopté à l'unanimité

Caroline Côté, présidente

Karen Beland, secrétaire

Éric Boudreault, directeur